

Séance ordinaire du conseil territorial du 13 décembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-12-13_3002

Fixation de la contrevalet de la redevance
soutien dû à l'Établissement Public Territorial
de Bassin Seine Grands Lacs (dite EPTB SGL)
de la facture d'eau potable pour 9 communes

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 7 décembre 2022. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	V. MORIN	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	B. VERMILLET	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	K BEN-MOHAMED	P
Juvisy-sur-Orge	M. BÉNÉTEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Absent		
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Représentée	L. SAUERBACH	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Représentée	A. TEILLET	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Absent		
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	C. VIELHESCAZE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	F. SOURD	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Représenté	J-L. LAURENT	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	I. SOUID-BEN CHEIKH	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		A
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	J-P VIC	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Absente		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Absent		
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Absente		
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	A-G LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	D. GONZALES	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROSSEAU Jean-Jacques	Présent (2)		
Choisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Absent		
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	A. LIPIETZ	P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	M. DORRA	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Absente		

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	P. BELL-LLOCH	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	C. VEYRUNES-LEGRAIN	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Absent		
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	B. EBODE ONDOBO	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. LEPRETRE	P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	P. LESSELINGUE	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Absente		
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	E. GRILLON	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	D. GAULIER	P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Présente		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Représenté	H. PECCOLO	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	J-C KENNEDY	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	G. CONAN	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	L. TAUPIN	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
Orly	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. YAVUZ	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	F. AGGOUNE	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent ⁽¹⁾		
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Présente		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	J. BERENGER	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

(1) Jusqu'à la délibération n° 2998

(2) A partir de la délibération n° 3006

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2982 à 2998	60	28	88
2999 à 3005	59	28	87
3006 à 3044	60	28	88

Exposé des motifs

Depuis le 1^{er} octobre 2021 et pour les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est collectivité délégante, conjointement avec le SEDIF et l'EPT Est Ensemble, du contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable, passé entre le SEDIF et la société Veolia Eau d'Ile-de-France SNC entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Les dispositions proposées ci-dessous sont prises en concertation avec le SEDIF et l'EPT Est Ensemble afin de s'appliquer de manière homogène à l'ensemble du contrat.

L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) « Seine Grands Lacs » agit à l'échelle du bassin versant amont de la Seine, facilite et coordonne l'action publique des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire à travers ses missions :

- gérer le risque lié aux inondations dans le bassin de la Seine en écrêtant les crues,
- soutenir le débit des rivières pendant la saison sèche,
- agir pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations,
- assurer un rôle de conseil, d'animation et de coordination auprès des collectivités du bassin,
- préserver l'environnement.

Il assure notamment à cet effet la gestion de quatre lacs-réservoirs (Marne, Seine, Aube et Pannecière).

A ce titre, l'EPTB perçoit depuis 2012 une redevance pour service rendu de soutien d'étiage, qui permet aux différents usagers résidant à l'aval des ouvrages gérés par l'Etablissement, de notamment prélever de l'eau en rivière, ou en nappe, selon leurs besoins. La disponibilité de la ressource tout au long de l'année est garantie par l'EPTB à travers sa gestion des quatre lacs-réservoirs.

Le montant finalement retenu par l'EPTB pour les exercices suivants étant connu généralement bien après la tenue de l'assemblée délibérante devant fixer un taux de contrevaletur, ce dernier est établi sur la base des éléments connus à date.

L'EPTB se place dans une trajectoire d'augmentation progressive du montant total des produits recouverts auprès de l'ensemble des redevables. Cette hausse entraînera mécaniquement une hausse du niveau de la redevance appliquée à l'échelle du contrat piloté par le SEDIF, par Est Ensemble et par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine.

Au vu des éléments connus lors de la rédaction de ce rapport sur les modalités d'application de ces redevances, la redevance prélèvement au titre de l'exercice 2023 est estimée à 2,86 M€.

Il convient d'ajuster en 2023 cette somme estimée des restes à payer ou trop-perçus des exercices précédents, selon le détail suivant :

Redevance au titre de 2023 (estimation)	2 860 K€
Solde cumulé des trop perçus et remboursements sur exercices antérieurs	+ 160 k€
Total à mettre en recouvrement en 2023	3 020 k€

Conformément aux hypothèses retenues, à l'échelle du contrat de DSP, la base de volume d'eau vendue en 2023 est estimée à 246 Mm³ de vente d'eau aux usagers, auxquels s'ajoutent 11 Mm³ de vente d'eau en gros, soit un total de 257 Mm³.

Sur ces bases, le taux de contrevaletur applicable est déterminé comme suit :

Volume prévu facturé en 2022 (V)	257 000 000 m ³
Montant à répartir (M)	3 020 000 €
Contrevaletur unitaire arrondie (M/V)	0,0117 €/m³

Il est donc proposé de fixer le taux de contrevaletur de la redevance soutien d'étiage à 0,0117 €/m³, en hausse nominale mesurée par rapport aux taux appliqués en 2022 (0,0090 €/m³) et en 2021 (0,0050 €/m³).

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 24 janvier 2012 déclarant d'intérêt général l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des quatre lacs réservoir gérés par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs ;

Vu la délibération du 8 décembre 2021 du Conseil d'Administration de l'EPTB relatives aux redevances pour service rendu pour le soutien d'étiage en 2021, et les éléments prospectifs communiqués sur la période 2021-2023 ;

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable, passé entre le SEDIF et la société Veolia Eau d'Ile-de-France SNC entré en vigueur le 1er janvier 2011 et repris par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre depuis le 1er octobre 2021 pour les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine, et notamment son article 44.2 prévoyant la mise en recouvrement de la redevance soutien d'étiage par le délégataire à partir du taux fixé par la Collectivité délégante ;

Considérant qu'il importe, à l'échelle du contrat de DSP, de disposer des ressources nécessaires à la couverture de ces redevances dont le recouvrement est assuré par son délégataire ;

Vu l'avis de la commission permanente "Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances"

Entendu le rapport de M. Fatah Aggoune ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère, et, à l'unanimité,

1. Dit que la redevance prélevée pour le compte de l'EPTB Seine Grands Lacs figure sur une ligne dédiée sur la facture d'eau potable pour les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine.
2. Fixe à compter du 1er janvier 2023, la contrevaletur de la redevance pour service rendu de soutien d'étiage de l'EPTB Seine Grands Lacs, facturée par le délégataire sur le périmètre desservi, à 0,0117 € H.T. par mètre cube facturé.
3. Autorise le Président à pratiquer les aménagements nécessaires, si des modifications interviennent sur le calcul de l'assiette ou sur la valeur de la redevance au cours de l'exercice.
4. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 86 – Abstention 1



A Vitry-sur-Seine, le 16 décembre 2022
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 19 décembre 2022
ayant été publiée le 19 décembre 2022